



Mandat et offre de vente

Par flicornes

Bonjour,

****Le vendeur a t'il le droit de se rétracter après l'offre d'achat signé ?****

Le mandat entre le vendeur et l'agence immobilière a été signé le 10 octobre, le délais de rétractation se terminant le 25 octobre.

Nous, acheteurs, avons signé une offre au prix de vente le 21 octobre, qui a été contre signé et donc accepté par le vendeur.

Cependant, le 25 le vendeur fait part à l'agence de sa rétractation.

Sauf que l'offre étant déjà signé des deux parties, il n'est plus en droit de le demander ? Nous avons donc demandé à l'agence et au notaire (différent de celui du vendeur) une vente forcée. Une sommation est en cours, et le vendeur demande un avocat.

Concrètement, à t'il des chances de gagner le procès si celui ci devait avoir lieu ?

Par avance merci.

Par yapasdequoi

Bonjour

Ayant accepté l'offre, le vendeur ne peut pas se rétracter.

Toutefois selon la formulation de cette offre, c'est éventuellement litigieux.

Consultez un avocat.